



## FLASH SÉCURITÉ: INCENDIE EN SALLE DES MACHINES

### BONNES PRATIQUES

- 👍 Entretien de qualité réalisé selon les consignes du fabricant
- 👍 Armoires électriques dégagées de tout matériel
- 👍 Sources de chaleur (p.ex. radiateurs radiants) dégagées de tout autre matériel
- 👍 Serpentin de chauffage des radiateurs radiants dégagé de graisses et d'huile
- 👍 Claire distinction entre les points de remplissage d'huile de graissage et de gazole
- 👍 Chiffons souillés entreposés dans des récipients/seaux en métal fermés
- 👍 Salle des machines rangée et propre
- 👍 Garder la sortie de secours dégagée



Dans la navigation fluviale, un incendie se déclare plus d'une fois par mois et peut avoir d'énormes conséquences pour la sécurité du navire et de l'équipage. Veillez donc à ce que la salle des machines soit toujours bien rangée et bien entretenue.



### MAUVAISES PRATIQUES

- ✗ Désordre, saleté et matériaux en vrac
- ✗ Seaux ou récipients contenant des chiffons souillés restés ouverts
- ✗ Échappement dépourvu d'isolation (par exemple après une réparation)
- ✗ Fuites (dans le tuyau de combustible)
- ✗ Dispositifs d'extinction non disponibles

### POSER LES BONNES QUESTIONS:

- Comment distinguer les points de remplissage d'huile de graissage et de gazole et de quelle façon sont-ils séparés à bord?
- Comment se stimuler mutuellement à maintenir le lieu de travail propre et rangé ? Est-ce que nous nous demandons mutuellement des comptes?
- Pourquoi les armoires électriques doivent-elles rester fermées et dégagées de matériaux?

**Clause de non-responsabilité:** les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec la plus grande précision possible. En aucun cas toutefois, ni la plate-forme Zero Incidents, ni ses participants ne pourront être tenus responsables de son contenu. Toute prise de mesures, toute suggestion, tout avertissement, etc. suppose dès lors toujours que le lecteur se fasse sa propre opinion et procède à sa propre évaluation des risques. La diffusion de ce document à des tiers est autorisée pour autant que le document conserve sa forme originale.

